CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E122922** **VALABLE JUSQU'AU** **18/01/2027**

ÉDITÉ LE 17/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 15 250

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MANOSQUE 382876811

Siret : 382 876 811 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9131780

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4052988804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4052988804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SEGOND RICHIER

13 RUE FAUBOURG ST SEBASTIEN
04500 RIEZ

Téléphone : 04 92 77 83 25 **Fax :**

Portable : 06 71 57 19 49

Responsabilité légale :
LAGER SANDRINE GÉRANT

Site Internet : http://segond-richier.fr

E-mail : segond-richier@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 852 915 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	6	19/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/12/2025 07:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.